

Introduction

Au Ve siècle av. J.-C., la cité d'Athènes rayonne sur l'ensemble de la Grèce par sa puissance et son originalité. Les Athéniens vont inventer un nouveau système politique (la démocratie) et un nouvel homme (le citoyen) tous deux fondés sur le principe d'égalité.

Au Ier siècle ap. J.-C., la vision de la citoyenneté athénienne fait place à la vision romaine dans le cadre d'un vaste empire. Avec la romanisation, la citoyenneté connaît une extension.

Ces nouveaux systèmes politiques ont été oubliés jusqu'à la Renaissance et remis au goût du jour par les Lumières. Ainsi malgré leurs limites et leurs imperfections, les systèmes politiques athénien et romain sont devenus des références historiques.

Problématique Quel est l'héritage politique d'Athènes et de Rome ?

I. La citoyenneté athénienne

A) Le citoyen athénien

La citoyenneté est réservée à un petit nombre (15% de la population athénienne). Les citoyens (demos) sont des hommes de plus de 18 ans qui ont effectué un service militaire et civique de deux ans (éphébie). En outre, les citoyens doivent être nés de parents athéniens (droit du sang). La citoyenneté est donc fermée : il est quasi impossible de devenir citoyen sans exception (ex : un étranger, fidèle à Athènes lors d'une guerre, peut accéder à la citoyenneté).

Ainsi, la citoyenneté athénienne est refusée ou retirée à certaines personnes : les étrangers (métèque), les esclaves, les femmes, les lâches à la guerre, les traîtres, les conspirateurs, les débiteurs de la cité...

Les citoyens ont des droits politiques comme celui de siéger à l'Assemblée (ecclesia) pour voter et devenir magistrats. En contrepartie, les citoyens ont le devoir de défendre la cité (hoplites), de respecter les lois et la religion et de financer les arts.

B) La démocratie athénienne

Le cadre civique des Athéniens est la cité-Etat (polis) : elle comprend la ville et la campagne environnante. C'est une communauté politique qui a ses lois et ses institutions. L'organisation de la cité incarne la dimension civique d'Athènes. L'agora, place publique, est à la fois le lieu où se déroule le marché et la réunion en assemblée des citoyens.

La démocratie athénienne affirme le principe d'égalité politique (isonomie) pour autant le mot démocratie n'a pas à Athènes le même sens qu'aujourd'hui. C'est une démocratie directe c'est à dire que les citoyens gèrent eux-mêmes, directement, les affaires de la cité, sans représentant. Seuls les magistrats élus ou tirés au sort exercent un mandat c'est à dire une fonction politique sur une période déterminée.

Le vote ou le tirage au sort en assemblée, la tenue de procès équitables et le respect des lois communes garantissent le fonctionnement de cette démocratie directe. Elle s'organise autour d'institutions démocratiques : assemblée de citoyens (ecclesia), tribunal et conseil (boulé). La création d'une indemnité (misthos) pour l'exercice d'une charge de magistrat permet d'éviter la corruption et de garantir l'accès à la magistrature aux plus pauvres des citoyens. Pour autant, de nombreux citoyens sont exclus des magistratures. Ainsi, la politique est dominée par l'élite (éducation et fortune).

Le non-respect des règles démocratiques est condamné (perte de droit et ostracisme). Le système politique athénien n'est pas figé : c'est un modèle discuté voire contesté lors de débats parfois violents : démocratie ou oligarchie, égalité ou mérite, liberté ou discipline, participation de tous ou compétence, tirage au sort ou élection.

À la fin de la période, les guerres sont permanentes, l'économie se dégrade. Les hommes politiques sont jugés incompétents et la démocratie inefficace. La démocratie perd sa légitimité.

II. La citoyenneté romaine

A) Une citoyenneté hiérarchisée

Il existe différents types de citoyens, en fonction de la naissance, de la fortune, des relations : (plèbe, chevaliers, sénateurs). Seuls les membres des deux dernières catégories peuvent devenir magistrats ou administrateurs selon le cursus honorum. Les plus riches ont donc un rôle prééminent. Le riche montre et légitime sa richesse en donnant à la cité (évergétisme). Il montre ainsi son attachement à la cité (ex: distribution de pain à la plèbe).

Davantage qu'un droit politique, la citoyenneté est un privilège. Le citoyen romain est d'abord un homme libre, reconnaissable au port de la toge (à partir de 17 ans) et à son nom composé. Il parle le latin et parfois le grec. Bien que les femmes aient la citoyenneté romaine et la transmettent, elles n'ont aucun droit politique. La citoyenneté donne droit à un ensemble de droits comme d'avoir des garanties judiciaires (échapper à la torture, décapitation au lieu de la crucifixion), bénéficier d'exemptions fiscales comme l'impôt par tête. Ses autres obligations sont d'ordre militaire (légion) et religieux.

La signification de la citoyenneté romaine a changé entre le Ier et le IIIe siècle : les citoyens participent de moins en moins à la vie politique avec l'augmentation du rôle de l'empereur dont les pouvoirs sont de plus en plus monarchiques. Les citoyens deviennent des sujets même s'ils conservent un statut juridique et social privilégié.

B) Une citoyenneté ouverte

L'octroi de la citoyenneté relève de la décision des empereurs. Claude l'a accordé très largement, c'est un bon moyen pour se concilier les notables locaux et conforter la position de ces notables dans leur cité d'origine. L'édit de Caracalla est un tournant dans l'histoire de Rome car cet édit étend la citoyenneté à tous les hommes libres de l'empire, désormais la plupart des citoyens ne sont plus d'origine romaine. La pérennité de l'empire tiendrait à l'octroi de la citoyenneté romaine.

La diffusion de la civilisation romaine se fait par la romanisation (nom, dieux, port de la toge, plan des villes, monuments).

Conclusion

Problématique Quel est l'héritage politique d'Athènes et de Rome ?

La vision étroite et fermée de la citoyenneté athénienne va laisser la place à la vision universelle et intégratrice de la citoyenneté romaine dans le cadre d'un vaste empire.

Pourtant, la citoyenneté à Athènes est fondée sur l'égalité alors qu'elle est fondée sur la naissance et le niveau de richesse à Rome. Le citoyen athénien vit dans une démocratie, certes imparfaite mais une démocratie où le citoyen dispose d'un pouvoir de décision quelque soit sa richesse, ce qui n'est plus le cas sous l'Empire romain.